

Fiche conseil

Recruter un apprenti



Vous avez décidé de former un(e) d apprenti(e) ?

Etes-vous certain que :

- Vous avez réellement l'envie et la patience de lui transmettre votre métier ?
- Vous aurez suffisamment de temps à lui consacrer, surtout s'il s'agit d'un niveau V (CAP, BEP) ?
- Vous prendrez les mesures nécessaires pour fonctionner en lien avec le CFA (assister aux différentes réunions, utiliser le carnet de liaison, valoriser les cours dispensés...)

- 1- Bien recruter votre apprenti, c'est la condition indispensable pour mener à bien le contrat d'apprentissage. Pour cela, il est nécessaire d'identifier, chez votre futur(e) apprenti(e) :
 - Ses représentations sur votre métier : elles sont souvent plus ou moins erronées, et c'est à vous de les corriger (vous devez être à même d'informer les jeunes sur votre métier),
 - Ses motivations à apprendre votre métier et à se former par la voie de l'apprentissage,
 - Vos exigences quant à ses aptitudes et/ou ses connaissances scolaires.
- 2- De même, vous devez lui donner toutes les informations liées à sa formation et à votre entreprise, afin de débiter le contrat dans de bonnes conditions et d'anticiper les problèmes. Vous gagnerez ainsi un temps précieux.
- 3- Enfin, n'oubliez pas, le jour l'arrivée de votre nouvel(le) apprenti(e), de vous ménager du temps pour l'accueillir, lui faire visiter votre entreprise, le présenter à l'équipe (que vous aurez prévenue au préalable), l'informer des règles d'hygiène et de sécurité...



Si vous recherchez un apprenti(e), le C.A.D. de la chambre de métiers recense des candidatures et peut vous mettre en relation avec des jeunes motivés et intéressés par votre métier.

Vous pouvez également inviter les jeunes qui se présentent directement dans votre entreprise à venir travailler leur projet professionnel au C.A.D., pour effectuer avec eux les entretiens nécessaires avant la signature du contrat.